



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2014

## FICHE n° 30

# LA POLITIQUE DE LA VILLE

*Service émetteur* : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) Service Politique de la ville.

*Coordonnées du service* : 05 63 21 18 00

*Personnes à contacter* : Chantal POURADIER DUTEIL et Abdelkader YOUB

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a marqué une nouvelle étape dans la politique de la ville.

Cette réforme en profondeur a été rendue nécessaire par l'évolution du tissu urbain et le manque de lisibilité des politiques conduites jusqu'alors en la matière.

### ✓ Une nouvelle carte des quartiers prioritaires de la ville : resserrement et simplification

« C'est le choc de simplification appliqué à une politique de la ville qui était devenue le symbole de complexité régulièrement dénoncé par la cour des comptes » a rappelé Madame Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre en charge de cette politique, lorsqu'elle a présenté le 17 juin dernier la nouvelle cartographie des quartiers concernés.

En effet, une seule carte remplacera désormais les trop nombreux zonages : ZUS, CUCS, ZRU, ZFU....

C'est sur le critère unique de faiblesse du revenu que sont repérées, avec cette nouvelle géographie, toutes les concentrations urbaines de pauvreté à travers le territoire.

### ✓ Une solidarité nationale

Ce sont 1300 quartiers qui ont été ainsi identifiés et auxquels s'appliquera une solidarité nationale renforcée.

Celle-ci s'exprimera au travers des « contrats de ville » engageant tous les acteurs publics :

- 338 millions d'euros ont été sanctuarisés au bénéfice des quartiers dans le projet de loi de finances pour 2015, auxquels viendront s'ajouter les dispositifs d'exonérations fiscales,

- Par ailleurs, sur les 1300 quartiers prioritaires retenus en juin 2014, 200 quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants concentreront la majeure partie d'une enveloppe de 5 milliards d'euros engagés dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

#### ✓ La mobilisation des acteurs locaux

En Tarn-et-Garonne, deux communes sont inscrites dans la politique de la ville :

- Montauban, pour les quartiers « Cœur de Ville » et « Médiathèque-Chambord »,
- Moissac, pour les quartiers « Centre Ville » et « Sarlac ».

L'ensemble de la communauté tarn-et-garonnaise est impliqué, bien au-delà des seules communes concernées. En effet, l'investissement des pouvoirs publics pour ces quartiers doit se traduire :

- pour l'Etat par la mobilisation du droit commun : emploi, éducation, santé, politiques de prévention...
- pour les EPCI, par l'inscription des problématiques de ces quartiers dans leur projet territorial...
- plus largement, par la mobilisation des outils de planification stratégiques sur les besoins identifiés (schéma des transports, SCOT, etc...),

cela afin d'améliorer les conditions de vie dans ces quartiers et réduire les écarts de développement entre ces quartiers et les autres territoires.

Ainsi, des contrats de ville seront signés qui associeront, au co

té de l'Etat et des EPCI et communes concernés, le conseil régional, le conseil général, les organismes HLM et d'autres partenaires susceptibles de répondre aux problématiques repérées (organismes de protection sociale, pôle emploi, chambres consulaires, conseils citoyens, etc.).

Ces contrats se développeront autour de trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement économique et l'emploi.

Ils prendront en compte les axes transversaux suivants :

- la jeunesse,
- l'égalité femmes-hommes,
- la lutte contre les discriminations.

Afin de favoriser le portage politique des nouveaux contrats de ville, leur temporalité sera calée sur celle du mandat municipal et intercommunal.